

Interpellation présentée par le député :
M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 6 août 2010

Interpellation urgente écrite **Combien de sans-papiers dans le répertoire des contribuables ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La problématique des sans-papiers revient continuellement dans les discussions, et on nous répète constamment « qu'ils paient des impôts ».

Ces personnes seraient entre 8'000 et 12'000 dans notre canton.

En principe, toute recette devrait être identifiable, et donc inventoriée. Comme les personnes en situation irrégulière n'ont pas de permis de séjour, on sait que certaines d'entre elles règlent avec leur salaire les assurances sociales (AVS, chômage, 2^e pilier...). Elles « pourraient » donc également figurer dans l'inventaire des sources de recettes.

Une opération de tri serait à même d'identifier les différentes catégories de contribuables, y compris celle concernant les clandestins.

Ma question se libelle comme suit :

Le Département des finances peut-il vérifier si ces cas existent, et, le cas échéant, quantifier ces contribuables en situation irrégulière et expliquer de quelle manière l'exécutif entend appliquer la loi sur les étrangers ?